



**POUR FAIRE UNE PROPOSITION DE PARTENARIAT À LA CAISSE POPULAIRE DE MASKINONGÉ :**

- Étape 1 : Prenez connaissance des informations inscrites ci-dessous à propos des partenariats.
- Étape 2 : Faites-nous parvenir le formulaire dûment complété (voir verso).

*Le fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire de Maskinongé est dédié à la réalisation de partenariats d'affaires, d'activités, d'événements ou de projets mobilisateurs ayant des retombées économiques ou sociales sur son territoire.*

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Pour un individu : doit être membre de la Caisse;
- Pour un organisme : s'il n'est pas membre de la Caisse, celui-ci doit desservir la population de Maskinongé ;
- Doit avoir un impact sur le développement du milieu et apporter des retombées économiques ou sociale dans la communauté ;
- Doit être la réalisation d'une activité, d'un événement ou d'un projet précis se déroulant à Maskinongé ;
- La visibilité reçue en contrepartie du montant accordé doit être visible par la majorité de la population de Maskinongé ;
- Concernant l'éducation, les montants seront remis sous forme de bourses ou pour l'achat de biens durables ;
- Le montant de la commandite ne doit pas dépasser 25% du coût total du projet ;
- Pour les demandes individuelles à caractère sportif, culturel, éducatif ou autre, l'individu doit se démarquer dans sa discipline au niveau provincial, canadien ou international. Une seule demande par 2 ans sera acceptée par individu ;
- La Caisse remettra une contribution en argent OU sous forme d'articles promotionnels ;
- La Caisse pourra exiger de prendre une photo des récipiendaires pour la publier via les réseaux sociaux et/ou dans son bulletin.

**TRAITEMENT DES DEMANDES**

- Les formulaires de demandes complétés doivent être reçus au plus tard le 20 de chaque mois ;
- Toutes les demandes reçues seront analysées et jugées admissibles ou non lors des réunions du conseil d'administration (notez qu'il n'y a pas de réunion du conseil d'administration ni en juillet ni en décembre) ;
- Si une demande est reçue et que le délai ne permet pas de la déposer au conseil d'administration, elle pourra être refusée d'office ;
- Les demandeurs recevront une réponse par la poste dans la semaine suivant la réunion du conseil.

**FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE**

Par la Poste	Par Fax	Par courriel
62 rue St-Aimé, Maskinongé, Qc, J0K 1N0	819-227-2022	<a href="mailto:caisse.t10035@desjardins.com">caisse.t10035@desjardins.com</a>

Joindre à votre demande toutes autres pièces justificatives que vous jugerez opportuns :  
(description du projet, budget, plan de visibilité et avantages offerts, dossier de presse, ...)

J'ai pris connaissance des critères d'admissibilité \_\_\_\_\_ (apposez vos initiales)

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Nom de l'organisme ou de  
l'individu qui fait la demande:

Personne responsable :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Décrivez l'événement / le projet:

Date de l'événement :

Lieu où se tiendra l'événement :

Nombre de personnes visées par l'événement ou l'activité :

Montant demandé :                   **OU** objets promotionnels

Décrivez les retombées économiques ou sociales pour la communauté:

Budget total prévu :

Autres organismes ou autres caisses sollicités :

Votre folio et transit chez Desjardins :

Nous autorisez-vous à faire le dépôt directement dans votre folio? OUI     NON

Visibilité que vous offrirez à Desjardins :